

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 février 2019

**Rapporteur :
Madame Marie LE GALL**

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019
(accusé de réception du 12/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'une emprise allée de Ti Croc

Au titre d'une régularisation foncière et afin d'agrandir leur propriété, les propriétaires du 7 allée du président Roosevelt sollicitent auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une emprise pour un prix estimé à 1 350 euros environ.

La ville de Quimper cède à madame et monsieur Saout un délaissé et un talus, situés allée de Ti Croc pour une surface de 30 m² environ.

Cette emprise, dépendant actuellement du domaine public n'a jamais été affectée à la circulation et est par conséquent dispensée d'enquête publique (article L. 141-3 du code de la voirie routière).

Un prix de 45 €/m², conforme à l'estimation des domaines, a été proposé aux intéressés qui l'ont accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par les acquéreurs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de ladite emprise ;
- 2 - d'approuver la cession de cette emprise, d'une surface totale d'environ 30 m² au prix de 45 €/m² ;
- 3 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.